

## PLAN D'URGENCE

DEPOT D'HYDROCARBURES  
DE MONT DE MARSAN



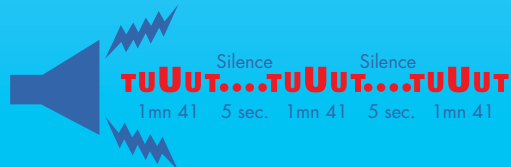
Société Pétrolière de Dépôts

**En cas d'accident**, c'est d'abord l'industriel qui a la responsabilité de prendre des mesures d'urgence et d'organiser les secours dans son établissement avec le déclenchement du Plan d'Opération Interne. (P.O.I.)

Si le sinistre menace de s'étendre à l'extérieur de l'établissement, l'industriel prévient alors le Préfet qui coordonne l'ensemble des secours avec le déclenchement du Plan Particulier d'Intervention. (P.P.I.)

**La sirène se met en route, vous êtes alors concernés et vous devez respecter les mesures de protection individuelle et vous conformez aux prescriptions figurant sur la fiche réflexe ci-jointe.**

La sirène émettra un signal d'alerte en 3 cycles successifs d'un son modulé, d'une durée de 1 minute 41 secondes chacune et séparés par un intervalle de 5 secondes.



Le signal de fin d'alerte comporte un cycle d'un mono-son unique consistant en une seule période de fonctionnement d'une durée de 30 secondes. ( 30s)

Essai de la sirène PPI les premiers mercredis de chaque mois à 12h.

Pour toute information complémentaire, ce PPI est consultable à la préfecture de MONT-DE MARSAN : Service Interministériel de Défense et Protection Civile (SIDPC) - Tél. : 05 58 06 58 06 ainsi qu'à la mairie de MONT-DE- MARSAN - Tel. : 05 58 05 87 87.

**IMPORTANT : Conservez soigneusement ce document à portée de main**



827, rue de la Ferme de Carboué - 40000 MONT DE MARSAN  
Tel : 05 58 46 05 16 - Fax: 05 58 46 19 71 - E-mail : spdmdm@wanadoo.fr



**PLAQUETTE D'INFORMATION DU PUBLIC  
SUR LES RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS**

## POURQUOI CETTE PLAQUETTE ?

*S'informer, c'est déjà agir.*

Mieux connaître le risque permet de mieux se protéger. Vous êtes dans une zone industrielle où un risque d'accident majeur existe.

Il s'agit d'un accident grave (incendie, explosion) rarissime mais dont les conséquences dépassent les limites du site.

Concernant le dépôt d'hydrocarbures de la Société Pétrolière de Dépôts, industrie classée SEVESO, un accident grave pourrait engendrer des effets de flux thermiques et de surpression en dehors des limites de l'établissement pouvant conduire pour l'homme à des blessures graves voire mortelles s'il n'est pas protégé.

La Société Pétrolière de Dépôts (S.P.D.), vous informe des bons réflexes à adopter en cas d'alerte et dans l'attente des instructions délivrées par les autorités.

## ACTIVITE DU DEPOT

Le dépôt a une capacité de stockage de 33 000 m<sup>3</sup>, répartie en 8 bacs d'hydrocarbures. Ce stockage stratégique est nécessaire pour la région en cas de crise énergétique.

Le FIOUL DOMESTIQUE, à usage industriel, de chauffage, et pour l'agriculture, est nécessaire à vos besoins pour le département.

## MESURES DE SECURITE ET MAITRISE DES RISQUES

**Les établissements pétroliers classés Seveso, doivent être conformes aux prescriptions des arrêtés préfectoraux et sont contrôlés par des ingénieurs et techniciens des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (D.R.E.A.L).**

De nombreuses mesures de sécurité, de prévention et de réduction des risques à la source, sont prises, notamment :

- *Le contrôle régulier des réservoirs, des installations électriques antidéflagrantes par des organismes spécialisés.*
- *La formation spécifique et entraînement périodique du personnel à des exercices incendie pour permettre une intervention plus efficace sur place.*
- *Les permis de feu et permis de travail assurant les conditions optimales de sécurité lors de la réalisation de travaux, notamment par des entreprises externes.*
- *La rétention des écoulements accidentels de produits.*
- *Les pomperies, groupes, réseaux de tuyauteries, avec couronnes d'arrosage sur bac et rideau d'eau de défense contre l'incendie.*
- *Les réserves d'eau et d'émulseur en mousses extinctrices.*